Nations Unies

S/PV.7839



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7839e séance

Vendredi 16 décembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. McCully
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Barro
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-44411 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, je présente pour la dernière fois un exposé au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. Cela m'attriste que mon dernier exposé n'apporte aucun sentiment d'optimisme pour ce qui est de l'avenir.

Certains peuvent demander pourquoi, au vu de toutes les crises dans la région, j'ai choisi de parler au Conseil de la question palestinienne. À ceux-là, je répondrai que si le conflit israélo-palestinien n'est pas la cause des guerres au Moyen-Orient, son règlement peut créer une dynamique de paix dans toute la région. En 1947, sur la base de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, le monde a reconnu la solution des deux États et appelé à l'émergence d'États indépendants arabe et juif. Le 14 mai 1948, l'État d'Israël est né. Près de 70 ans après, le monde attend encore la naissance de l'État palestinien.

Comme le Conseil de sécurité l'a clairement indiqué, Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sont sous occupation militaire depuis 1967. Ces territoires constituent le futur État palestinien sur lequel, au bout du compte, les parties doivent se mettre d'accord par le biais de négociations directes. L'histoire a montré que la paix et la sécurité ne se construisent que sur la base du respect et de l'acceptation mutuels. Le droit du peuple juif à avoir un État n'annule pas celui du peuple palestinien à avoir un État.

Pourtant, les frustrations et les griefs des Palestiniens s'acroissent sous le poids de près d'un demi-siècle d'occupation humiliante. Il y a dix ans, la majorité des deux peoples croyait en la solution des deux États; aujourd'hui, cette majorité est en train de s'effilocher. Les dirigeants des deux côtés s'adressent de plus en plus à leurs électorats de plus en plus radicalisés plutôt qu'ils ne se parlent entre eux. L'extension des colonies de peuplement et un statu quo encore plus ancré empêche le développement palestinien et maintient Gaza sous blocus. Certains politiciens israéliens appellent de plus en plus à la prétendue annexion totale de la Cisjordanie. Gaza et la Cisjordanie restent politiquement divisés et les factions palestiniennes n'arrivent pas à faire les compromis nécessaires aux fins de l'unité nationale. Les Israéliens ont le sentiment qu'il n'y a pas de fin en vue au terrorisme, car l'incitation et les appels à la destruction d'Israël se poursuivent sans que les dirigeants palestiniens y fassent obstacle.

Le cadre pour la paix reste inchangé – la création de deux États, sur la base du principe de la terre contre la paix, et une paix régionale juste et globale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi qu'aux accords existants signés entre les parties. Lorsque j'ai pris mes fonctions voilà dix ans, la Moyen-Orient se relevait tout juste des années de la deuxième Intifada palestinienne et de la guerre entre Israël et le Hezbollah, en 2006. La réaffirmation par la Ligue des États arabes de l'Initiative de paix arabe et la convocation de la conférence d'Annapolis en 2007 ont apporté un peu d'espoir.

Malgré cet optimisme précoce, les tentatives visant à parvenir à un règlement définitif ont échoué à réaliser des progrès et ont été compromises par l'éclatement du conflit à Gaza en décembre 2008. D'autres tentatives de paix, en 2010 et en 2013, ont été également éclipsées par la reprise des hostilités. L'été 2014 a vu le conflit le plus dévastateur à Gaza à ce jour. Au plus fort des combats, je me suis rendu dans la région et j'ai rencontré les partenaires régionaux et internationaux ainsi que les dirigeants israéliens et palestiniens aux fins d'un cessez-le-feu. Un accord, malheureusement, est venu trop lentement pour ceux qui ont payé un lourd prix au cours de ces 50 jours d'horreur. J'avais dit alors et je continue d'insister à dire que faute de remédier aux causes profondes de ce conflit, de tels cycles de violence vont perdurer.

Une autre mesure inquiétante de la situation actuelle est qu'au cours de mon mandat, le Conseil de sécurité n'a adopté que deux résolutions sur le processus de paix au Moyen-Orient, dont la plus récente date d'il y a près de huit ans.

Nous approchons à grands pas d'un précipice qui résulte directement des actes de ceux qui cherchent à détruire les perspectives de paix. Mais il existe un moyen de sortir de cette impasse, si les deux parties appliquent les recommandations qui figurent dans le

rapport récent du Quatuor pour le Moyen-Orient. Cela prouverait que les Israéliens et les Palestiniens sont résolus à instaurer la confiance et à jeter les bases de négociations constructives susceptibles de mettre fin à l'occupation, sur la base des frontières de 1967, de créer un État palestinien viable et indépendant, et de régler toutes les questions relatives au statut final.

Toutefois, des obstacles considérables persistent. Comme je l'ai toujours affirmé, les activités de colonisation menées par Israël au-delà des lignes de 1967 s'inscrivent en violation flagrante du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Les colonies de peuplement rognent sur les terres destinées à un futur État palestinien. Au cours des 10 dernières années, le nombre d'Israéliens vivant dans des colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, a augmenté d'environ 30 %, atteignant environ 600 000 personnes. Un projet de loi en cours d'examen au Parlement israélien risque de régulariser plus de 50 postes avancés et des milliers d'unités d'habitation construites sur des terres palestiniennes privées en Cisjordanie, ce qui serait une violation manifeste du droit international. Si elle est adoptée, cette loi appliquerait pour la première fois la loi israélienne au statut des terres palestiniennes en Cisjordanie occupée. J'engage instamment les législateurs à réfléchir à deux fois avant de faire avancer ce projet de loi, car il aurait des conséquences juridiques négatives pour Israël et hypothéquerait sérieusement les chances d'une paix israélo-arabe.

Si Israël prenait des mesures hardies pour autonomiser l'Autorité palestinienne, sur la base de la transition prévue dans les accords précédents, cela pourrait bénéficier au peuple palestinien et accroître la sécurité d'Israël. Dans ce domaine, cependant, les progrès seront difficiles à moins que les autorités palestiniennes ne prennent des mesures concrètes et courageuses pour lutter contre l'incitation et la violence. Les actes et déclarations qui font l'apologie du terrorisme sont inacceptables. J'ai, à maintes reprises, dénoncé avec force l'incitation à la haine et les actes de terreur. Ce n'est pas en perpétrant des agressions à l'arme blanche, des attaques à la voiture-bélier ou autres attaques que les Palestiniens feront avancer leur rêve d'accéder au statut d'État.

Israël doit également comprendre que poursuivre sur la voie de l'occupation et des mesures de sécurité brutales – y compris en faisant peut-être un usage excessif de la force et en recourant à une politique de bouclage très restrictive à Gaza – fait le jeu des extrémistes. Ces actes risquent d'affaiblir les voix modérées, et d'élargir encore le fossé qui sépare les deux parties. J'ai également dénoncé les détentions administratives et les mauvais traitements en détention que pratiquent les autorités israéliennes et palestiniennes. De même, les exécutions de prisonniers commises par le Hamas à Gaza sont absolument inacceptables, et je continue de m'élever contre les restrictions à la liberté d'expression imposées par les autorités israéliennes et palestiniennes, notamment contre les défenseurs des droits de l'homme.

L'absence d'unité palestinienne sur l'ensemble du territoire occupé constitue un obstacle à la solution des deux États. L'incapacité à organiser des élections législatives palestiniennes reste l'un des signes les plus évidents de cette discorde et de la fragilité du processus démocratique palestinien. Les divisions entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ne pourront être surmontées que par la formation d'un gouvernement palestinien unique, légitime et sans exclusive, sur la base des principes de l'Organisation de libération de la Palestine. Nous devons promouvoir un renouvellement de la légitimité démocratique des institutions et dirigeants palestiniens et veiller à ce qu'ils représentent tous les Palestiniens. Il est intolérable que le Hamas s'enorgueillisse toujours d'une Charte antisémite qui aspire à l'oblitération d'Israël. Le Hamas doit une fois pour toutes renoncer à l'usage de la violence et reconnaître le droit d'Israël d'exister aux côtés d'un État palestinien, conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords précédemment conclus entre les parties.

Au cours des 10 dernières années, l'Autorité palestinienne a progressé à grands pas sur la voie du renforcement de ses institutions. En 2011, la communauté internationale a reconnu que, avec ces accomplissements, l'Autorité palestinienne était en bonne voie pour créer un État. La Palestine a obtenu le statut d'État non membre observateur en 2012, et j'ai assisté l'an dernier, aux côtés du Président Abbas, au lever, pour la première fois, du drapeau palestinien au Siège. Cependant, les aspirations de la Palestine à l'édification d'un État et à une gouvernance démocratique continuent d'être compromises par l'occupation et par l'absence d'unité nationale palestinienne.

L'importance des défis qui se posent à Gaza ne saurait être sous-estimée. Les roquettes tirées aveuglément par le Hamas en direction d'Israël depuis 10 ans ont convaincu nombre d'Israéliens qu'il

n'y avait aucun espoir de paix. Après trois conflits brutaux, deux millions de Palestiniens se sont retrouvés pris au piège d'une tragédie humanitaire, sans espoir de règlement politique, du fait des bouclages paralysants réalisés par Israël et de 10 années de dissensions politiques. J'ai été témoin de ces ravages au cours de mes quatre voyages à Gaza. Il me faut le signaler à nouveau, même si je l'ai déjà dit à maintes reprises : Gaza est une poudrière. Il est presque certain qu'elle va exploser si les restrictions en matière de mouvement et d'accès ne sont pas levées et si les besoins humanitaires ne sont pas pris en compte; s'il n'est pas mis fin aux tirs de roquette, au creusement de tunnels et à la contrebande; et si aucun progrès n'est accompli sur la voie de la création d'un État palestinien, dont Gaza serait une composante intégrale et pacifique.

Je tiens également à profiter de cette occasion pour saluer les efforts de nos collègues des Nations Unies qui travaillent avec diligence et dévouement pour promouvoir la paix et prévenir une nouvelle escalade de la violence. Je voudrais commencer en rendant hommage aux 24 membres du personnel des Nations Unies basés dans le territoire palestinien occupé qui, au cours de mon mandat, ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Leur sacrifice ne sera jamais oublié. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient offre un facteur de stabilité particulièrement nécessaire pour 5,3 millions de réfugiés palestiniens dans toute la région. Or il continue de se heurter à de graves difficultés financières. J'exhorte les États Membres à honorer leurs engagements et à accroître leurs contributions à l'Office.

Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a nettement contribué à aplanir les divergences entre toutes les parties, à faciliter des négociations et à ouvrir le dialogue avec la région et les partenaires internationaux. L'équipe de pays des Nations Unies travaille dans des conditions difficiles pour venir en aide aux Palestiniens vulnérables et aider à mettre en place les institutions et les politiques d'un futur État palestinien indépendant.

Au cours des 10 dernières années, j'ai soutenu que nous ne devions jamais accepter de parti pris contre Israël au sein des organismes des Nations Unies. Des décennies de manœuvres politiques ont abouti à un volume disproportionné de résolutions, rapports et conférences qui critiquent Israël. Dans de nombreux cas, plutôt que d'aider la cause des Palestiniens, cette réalité empêche l'ONU de s'acquitter efficacement de son rôle. Dans le même temps, Israël doit comprendre qu'une situation dans laquelle un État démocratique gouverné par la primauté du droit maintient le peuple palestinien sous occupation militaire continuera de générer des critiques et des appels à la responsabilisation.

Alors que nous envisageons l'avenir, j'appelle le Conseil de sécurité à réaffirmer sans réserve qu'il n'existe d'autre option que la solution des deux États. Le statu quo ne fait que solidifier une situation à un État, et il perpétue l'occupation et le conflit. Nous ne devons pas renoncer au droit de la Palestine à exister, et nous devons également protéger le droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité auprès de ses voisins.

J'exhorte le Conseil à exploiter le vaste potentiel des encouragements et à se lancer immédiatement dans l'élaboration, en consultation avec les parties, d'un cadre consensuel pour promouvoir un règlement final du conflit sur la base de négociations directes. La conférence qui se déroulera prochainement en France pourrait être l'occasion de lancer ce débat.

L'Initiative de paix arabe offre une possibilité de trouver une solution globale au conflit. Il ne peut toutefois y avoir de paix durable entre Israéliens et Arabes si le processus de création d'un État palestinien n'avance pas.

Il y a 10 ans, mon prédécesseur, Kofi Annan, a appelé à revitaliser le Quatuor pour le Moyen-Orient, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux, pour faciliter et préserver les négociations directes. Je suis intimement convaincu que cette architecture demeure cruciale.

Depuis que je suis devenu Secrétaire général, je me suis rendu 11 fois dans la région, notamment durant les périodes de guerre. Pendant 10 ans, j'ai encouragé les Israéliens et les Palestiniens à commencer de croire en un avenir commun, unis par leurs liens historiques, religieux et nationaux indéniables à la terre. Ces aspirations n'ont pas été réalisées. Je continuerai d'espérer que la majorité des Israéliens et des Palestiniens sont fatigués de cette épreuve de force sur des interprétations de l'histoire.

Ceci dit, l'espoir seul ne suffira pas à mettre un terme à l'occupation, et il n'apaisera pas les craintes légitimes des peuples palestinien et israélien. Les parties doivent procéder à un revirement majeur et prendre des mesures courageuses et concrètes, rendant ainsi possibles de véritables négociations. L'ONU continuera d'apporter son concours à ce processus.

En dernière analyse, c'est aux Israéliens et aux Palestiniens qu'il incombe de faire la paix – nous ne pouvons le faire pour eux. Ils doivent rétablir la confiance les uns dans les autres, car c'est le seul moyen d'apaiser les craintes et les suspicions qui sont à l'origine de la forte polarisation que nous observons aujourd'hui. Dans le même temps, nous pouvons tous – et nous devons – contribuer à renforcer la confiance, qui fait cruellement défaut au Moyen-Orient et au monde de nos jours. Nous devons nous atteler à la tâche dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. McCully (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La situation en Syrie est déplorable. Alep est tombée. Le sort de dizaines de milliers de civils est incertain. En dépit des appels énergiques des pays membres du Conseil de sécurité et d'autres pays, les civils continuent de souffrir.

La Nouvelle-Zélande a eu des paroles dures dans cette salle à l'encontre de la Russie, et elle s'y tient. De fait, la Russie, l'Iran et le Gouvernement syrien sont en grande partie responsables de la protection des civils. Ils doivent permettre à l'ONU de faire son travail, qui est de venir en aide aux populations dans le besoin et de garantir la sécurité de ceux qui restent sur place et de ceux qui souhaitent partir.

Le Conseil de sécurité va se réunir très rapidement à huis-clos pour permettre à l'ONU de s'impliquer davantage dans l'est d'Alep. À ce jour, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses responsabilités. À moins que cela ne change, nous estimons qu'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale est la prochaine étape logique.

Tout en remerciant S. E. le Secrétaire général de son dernier exposé sur le Moyen-Orient, il est difficile de ne pas être frappé par la familiarité déprimante d'une grande partie de ses observations : l'incitation et la violence continues contre des citoyens israéliens et palestiniens et la poursuite du programme de colonisation, qui compromet la perspective d'une Palestine viable et remet en question la crédibilité de tout engagement en faveur de la solution des deux États.

Après avoir écouté l'exposé du Secrétaire général ce matin et les interventions récentes de son Représentant personnel, il est difficile de comprendre comment le Conseil peut garder le silence alors que la perspective de la solution des deux États est si clairement compromise. Depuis 1947, le Conseil et la communauté internationale sont d'avis que l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix est la seule base acceptable en vue du règlement de cette question – avis qui a été confirmé à Oslo et Madrid et dans un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité. On nous a pourtant expliqué avec des paroles monosyllabiques que l'évolution de la situation sur le terrain menace la viabilité de la solution des deux États et que la population sur le terrain est en train de perdre espoir en la solution des deux États, avec toutes les conséquences que cela laisse entrevoir.

Depuis la dernière séance d'information tenue par la Conseil (voir S/PV.7820), la situation a été compliquée par le projet de loi porté devant la Knesset, qui pourrait aboutir à la légalisation des colonies et des avant-postes, notamment sur des terrains privés appartenant à des Palestiniens. Depuis la dernière séance d'information, nous avons manqué des occasions de promouvoir la réconciliation palestinienne.

Par le passé, nous avons participé à ces débats et exprimé notre frustration face aux difficultés et aux lacunes constatées de toutes parts, mais nous avons également exprimé notre espoir que les parties finiraient par trouver un moyen de se rasseoir à la table des négociations. C'est un processus difficile, mais nous sommes désormais au-delà du difficile. Nous évoluons dans un contexte marqué par une réalité selon laquelle les forces actuellement en jeu risque de compromettre irrémédiablement la perspective de deux États vivant côte à côte dans la paix.

Il est difficile de percevoir le projet de loi qu'examine actuellement la Knesset comme autre chose qu'un coup direct porté à la solution des deux États et une remise en question directe des résolutions précédemment adoptées par le Conseil.

Quelle est donc la position du Conseil? Il y a huit ans qu'il a adopté sa dernière résolution sur cette question. Durant cette période, un certain nombre de raisons ont été avancées pour expliquer pourquoi de nouvelles prises de position du Conseil pourraient être contreproductives ou prématurées. Toutefois, lorsque le Secrétaire général et son représentant expliquent au Conseil non seulement que la population sur le terrain est en train de perdre espoir en la solution des deux États, mais également que la réalité sur le terrain est en train d'être modifiée pour rendre la solution des deux États

non viable, il me semble que le Conseil doit réaffirmer, au nom de la communauté internationale, son ferme attachement à la solution des deux États ou réfléchir à ce que seront ses responsabilités au cas où la réalité à un État prendrait définitivement le pas sur le solution des deux États. Un avenir à un État nous contraint à envisager une situation à laquelle aucun ami d'Israël ne souhaite être confronté.

Mon pays s'est attelé, avec d'autres membres du Conseil, à la rédaction d'un texte qui réaffirmerait l'importance de la solution des deux États et appellerait clairement à stopper la violence et la colonisation, qui menacent de faire dérailler ce processus. Nous nous félicitons particulièrement des conseils que nos collègues arabes sont en train de mettre sur papier à cette fin.

Il est temps pour nous, membres du Conseil, de sortir de notre torpeur et d'agir en tant que protecteurs de la solution des deux États, comme nous devons l'être.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'exposé du Secrétaire général. Comme ce sera probablement la dernière séance publique consacrée à cette question à laquelle il participera, je tiens à le remercier de son action infatigable en faveur du processus de paix au Moyen-Orient. Il s'agit d'un dossier difficile et, la plupart du temps, frustrant, mais il n'a jamais faibli dans sa détermination à mettre un terme à ce qui est l'une des plus anciennes questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Je souscris à chacune de ses paroles contenues dans l'exposé qu'il vient de faire, mais c'est peut-être en ayant son successeur à l'esprit que je voudrais intervenir aujourd'hui. Il fera face à un défi auquel nous, au sens le plus large possible du terme, n'avons pas pu trouver de solution depuis plus de 60 ans.

Que pouvons-nous donc faire, en notre qualité de membres du Conseil de sécurité, pour que le neuvième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies n'ait pas à endurer les frustrations de ses prédécesseurs? Que pouvons-nous faire, ensemble, pour que les peuples israélien et palestinien puissent jouir de décennies de paix plutôt que de retomber dans de nouvelles décennies de division et de haine? Je voudrais mettre l'accent sur trois questions qui requièrent le plus une action de notre part : les colonies de peuplement illégales, Gaza et l'incitation à la haine et à la violence.

La position du Royaume-Uni sur les colonies de peuplement est claire. C'est une position partagée par nous tous autour de cette table, me semble-t-il. Les colonies sont illégales au regard du droit international et nous éloignent de la solution des deux États que nous appelons tous de nos vœux. Malgré les conclusions du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient cette année, la situation n'a fait qu'empirer. Comme le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, nous sommes particulièrement préoccupés par le projet de loi sur la régularisation des terres à la Knesset, qui légaliserait rétroactivement les avant-postes de colonies en Cisjordanie. Son adoption porterait un coup sérieux à la perspective d'une solution à deux États et ouvrirait la voie à une augmentation exponentielle des colonies de peuplement en Cisjordanie, ce qui n'engendrerait que plus de griefs, de désespoir et de colère chez les Palestiniens. Le Royaume-Uni soulève régulièrement la question des colonies de peuplement avec Israël, à tous les niveaux. Le Secrétaire aux affaires étrangères l'a encore évoquée lorsqu'il a rencontré le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, le 30 septembre. Cependant, nous devons également utiliser la voix du Conseil pour lancer cet appel, exhorter Israël à mettre fin à sa politique d'expansion des colonies et lever ce grave obstacle à la paix.

S'agissant de Gaza, il est clair qu'il y a un risque réel de reprise du conflit. Comme nous l'avons vu en octobre, les attaques à la roquette se sont poursuivies, de même que la riposte des Israéliens. Nous devons parler haut et fort dans cette salle. Les groupes terroristes présents à Gaza doivent cesser définitivement les tirs de roquettes et autres attaques contre Israël. Les malheurs de Gaza ne se limitent, toutefois, pas aux actes inacceptables de ces groupes. Il est estimé que 90 % de l'eau de Gaza ne peut même pas être utilisée à des fins agricoles, et Gaza continue d'avoir le taux de chômage le plus élevé au monde. Quelques progrès ont certes été faits – les établissements d'enseignement et de santé ont été en grande partie reconstruits – mais la reconstruction est loin d'être terminée. Il faut maintenant s'employer à reconstruire les logements, à relancer l'économie, à stimuler les exportations et à créer des emplois. Nous encourageons donc les autorités israéliennes à améliorer l'accès des habitants à l'eau salubre et à faciliter le flux des matériaux de construction indispensables à Gaza, comme le ciment. En même temps, il est clair que notre appui est nécessaire. Les donateurs doivent s'acquitter des engagements qu'ils ont pris à la Conférence internationale du Caire sur la Palestine et la reconstruction de Gaza. Il reste trop de promesses qui

n’ont pas encore été honorées. Le Royaume-Uni est prêt à jouer son rôle.

S’agissant de mon troisième point, nous sommes heureux de constater que les niveaux de violence ont diminué ces derniers mois, mais une fois encore, les deux parties ont beaucoup à faire pour apaiser les tensions et prévenir l’incitation. Nous ne pouvons pas sous-estimer à quel point les discours racistes, antisémites et haineux sont corrosifs en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Ensemble, nous devons déplorer les incitations des deux parties au conflit israélo-palestinien, notamment tout commentaire de nature à attiser la haine et les préjugés. Malheureusement, cette haine ne se limite pas aux seules paroles. Nous sommes consternés par les attaques terroristes dont sont victimes des citoyens israéliens. Nous sommes consternés par les violences commises par les colons extrémistes contre des Palestiniens. Nous condamnons catégoriquement tous ces actes.

Avant de terminer, je reconnais qu’il faudra plus que les paroles du Conseil pour enfin progresser sur cette question. Nous devons également œuvrer avec nos partenaires dans la région et au niveau international pour apporter des améliorations sur le terrain et instaurer la confiance entre les parties, si nous voulons avancer vers des négociations constructives. Dans cet esprit, il incombe au Conseil de prendre les mesures voulues à l’appui de ces efforts. Nous pensons qu’il serait extrêmement utile d’avoir une résolution du Conseil de sécurité qui recueillerait le plein appui de tous les membres. Nous jugerons toute proposition sur le fond et sur la question de savoir si elle appuie les progrès vers la paix, mais il y a déjà beaucoup de choses dont nous pouvons tous convenir, et j’espère que nous pourrons progresser vers une paix durable dans les jours et les semaines à venir.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous notons avec regret que la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord reste tendue et explosive. Au cours des dernières années, la situation sur le volet israélo-palestinien n’a cessé d’empirer. Les négociations entre Israéliens et Palestiniens sont, de fait, gelées. Après l’achèvement, en avril 2014, d’un cycle de neuf mois de contacts entre Israéliens et Palestiniens, qui se sont tenus, sans aucun résultat concret, sous les auspices des États-Unis, la situation au Moyen-Orient s’est sensiblement dégradée, comme en témoignent les affrontements réguliers en Cisjordanie, les flambées de violence dont sont victimes des civils palestiniens et israéliens pacifiques, et les violations du cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Nous condamnons fermement et inconditionnellement toutes les activités terroristes, qui attisent un climat déjà tendu dans la région. Nous devons mettre fin à la violence. Nous sommes très préoccupés par les mesures unilatérales prises par Israël pour créer une situation irréversible sur le terrain. Malgré les condamnations sans équivoque de la communauté internationale, le Gouvernement israélien continue de construire des colonies de peuplement et d’étendre leur implantation dans les territoires occupés, en expropriant les propriétaires de terres en Cisjordanie et en détruisant des maisons palestiniennes. Tous ces actes ne font que saper les perspectives d’une solution des deux États, qui est la seule voie possible vers un règlement, comme l’ont reconnu les parties au conflit et la communauté internationale dans son ensemble.

La Russie, en tant que membre du Quatuor des médiateurs internationaux pour le Moyen-Orient, s’efforce de réactiver les négociations et de rétablir un horizon politique pour le processus de paix. Nous appelons l’attention sur le rapport du Quatuor, publié le 1er juillet, concernant l’état d’avancement du processus de paix. Il constitue, selon nous, un message consolidé de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre, en toute bonne foi, des recommandations contenues dans le rapport par les parties contribuerait à améliorer la situation et à surmonter la méfiance mutuelle.

L’un des principaux obstacles à la reprise du processus de paix est la division qui règne dans les rangs palestiniens. Nous comptons poursuivre nos efforts pour rétablir l’unité palestinienne en nous fondant sur la plateforme politique de l’Organisation de libération de la Palestine et sur l’Initiative de paix arabe.

Nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui se passe à Gaza. La situation humanitaire y est catastrophique, privant les Palestiniens qui y vivent de toute perspective d’avenir en lequel ils peuvent espérer, ce qui contribue à leur radicalisation. Cette situation fait le jeu des extrémistes. Nous partageons les vues de la communauté internationale quant à la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Gaza sans plus tarder.

L’année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de l’adoption de la résolution 242 (1967), l’un des documents fondamentaux qui sert de base juridique au processus de paix au Moyen-Orient. Nous déplorons

qu'un demi-siècle plus tard, les causes profondes de ce conflit prolongé et chronique n'aient toujours pas été traitées et que les perspectives d'un règlement de paix restent très minces. Alors que les conflits font rage dans tout le Moyen-Orient, cette situation pourrait avoir les pires conséquences possibles.

La persistance des troubles et bouleversements, qui ont commencé il y a six ans et qu'on a hâtivement et naïvement appelés le « Printemps arabe », a engendré d'énormes problèmes qui ne sont toujours pas résolus. Au Yémen et en Libye, qui étaient souvent présentés comme des modèles du processus de démocratisation, le bain de sang continue, tout comme la lutte pour le pouvoir. La situation en Iraq est grave et le conflit en Syrie a atteint des dimensions tragiques. Les actes insensés et à courte vue de certains pays, qui s'ingèrent dans les affaires intérieures d'États du Moyen-Orient pour tenter de renverser des régimes qui ne leur plaisent pas et imposer leurs propres recettes de démocratie sans prendre en compte les particularités historiques, culturelles et religieuses de ces États, de même que leurs interventions militaires directes, ont donné naissance à une vaste zone de chaos et d'anarchie.

Bien entendu, les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant, du Front el-Nosra et d'Al-Qaida ainsi que les groupes qui leur sont affiliés ont profité de cette situation. D'une manière générale, dans toute une série de pays de la région, ce sont toutes les institutions de l'État qui ont été détruites, et les problèmes humanitaires et socioéconomiques n'ont que fait que s'aggraver, ce qui a provoqué une vague sans précédent de migrations. Depuis le tout début de la crise syrienne, la Russie n'a cessé d'en préconiser le règlement pacifique, tout en assurant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution qu'une solution politique, fondée sur un dialogue intersyrien sans exclusive, tout en veillant simultanément à la cessation des hostilités, à un accroissement de l'accès humanitaire et à la poursuite de la lutte contre le terrorisme.

C'est précisément cette position complexe qui est consacrée dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe), dans les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2254 (2015), et dans les décisions correspondantes du Groupe international de soutien pour la Syrie. Grâce à l'action de l'armée de l'air russe, nous avons réussi à empêcher les terroristes de prendre Damas, à saper le potentiel militaire et économique des groupes terroristes et à libérer de larges pans du territoire. En outre, nous fournissons une assistance pour établir un dialogue entre le Gouvernement syrien et les représentants de l'opposition syrienne, interne et externe, en vue de trouver un consensus syrien relatif à un règlement politique et diplomatique de la crise.

La Fédération de Russie continue de tout mettre en œuvre pour apaiser les tensions et résoudre les problèmes humanitaires les plus graves en Syrie, en particulier à Alep, où les activités militaires se terminent et où le retrait des combattants et de leurs familles de la partie est de la ville se poursuit. En même temps, une aide humanitaire et médicale de grande ampleur est fournie à la population syrienne touchée par le conflit. Ces derniers jours, le flux principal d'aide humanitaire russe a été acheminé à Alep. Nous pensons qu'actuellement, la tâche la plus pressante, c'est de mettre fin à l'ensemble des activités militaires et de reprendre les négociations intersyriennes. Damas a confirmé à plusieurs reprises sa volonté de participer à de telles négociations.

En Iraq, l'affrontement violent et la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) se poursuivent. Après de terribles pertes et défaites, les forces iraquiennes ont réussi à reprendre le contrôle des villes stratégiquement importantes de Ramadi et de Falloujah. Le 17 octobre, avec l'assistance de la soi-disant coalition anti-EIIL, l'opération militaire visant à libérer le principal bastion du terrorisme dans le pays, Mossoul, a commencé. D'après ce que nous savons, il est encore prématuré de parler de victoires importantes. Entre-temps, pendant la campagne militaire de deux mois, la situation humanitaire s'est gravement détériorée; le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays dépasse 90 000 et plus de 700 000 personnes ont besoin d'une aide d'urgence.

La situation au Yémen et en Libye est également très grave. D'après les organisations humanitaires internationales, 82 % des 27 millions d'habitants du Yémen ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence et, d'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, un enfant yéménite meurt de faim toutes les 10 minutes.

Du fait de la désintégration des structures gouvernementales et de l'absence de fait d'un pouvoir, la Libye est devenue une zone de transit pour les migrants qui essaient de traverser la mer pour parvenir en Europe, et un terreau fertile pour le terrorisme, la criminalité transfrontalière, la contrebande d'armes et le trafic de drogues. Depuis le début de l'année, plus

de 328 000 immigrants clandestins ont atteint l'Europe en traversant la Méditerranée.

La situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et la propagation d'activités terroristes au-delà de cette région démontrent, une fois encore, que dans le monde actuel aucun État n'est à l'abri de la menace du terrorisme, et qu'aucun État ne pourra se cantonner dans l'inaction dans une oasis de sécurité. Sur cette base, nous pensons que la tâche d'une importance primordiale, c'est de conjuguer nos forces, en nous fondant sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité, afin de combattre le terrorisme et l'extrémisme et de constituer un front antiterroriste véritablement universel.

La Russie n'essaie pas de récolter les dividendes géopolitiques de l'instabilité géopolitique dans la région, ni d'affirmer son influence en reformatant la région du Moyen-Orient. Nous sommes en faveur d'une action décisive pour détruire l'EIIL et d'autres groupes terroristes, où qu'ils soient, et d'un règlement rapide de toutes les crises par des moyens politiques et diplomatiques, en se conformant strictement aux principes du droit international. Nous appuyons des mesures concrètes et efficaces pour améliorer la situation humanitaire et le relèvement et la revitalisation socioéconomiques de la région. Ces tâches pressantes ne peuvent être abordées que dans le cadre d'une coopération internationale active et efficace.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé. La Chine salue les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

La question de la Palestine se trouve au cœur et à l'origine de la question plus large du Moyen-Orient. La situation actuelle en Palestine est grave. Les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël sont englués dans une impasse persistante, et des affrontements violents se produisent presque constamment, ainsi que de graves crises humanitaires. La poursuite de la construction de colonies de peuplement par Israël, en particulier, a compromis les perspectives de la solution des deux États. La communauté internationale doit avoir un sentiment d'urgence plus fort, prendre des mesures concrètes et aider à parvenir à un règlement global et juste de la question palestinienne sans retard. La communauté internationale doit défendre le principe d'un État palestinien indépendant et la coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, ce qui constitue la bonne voie à suivre. Avoir un État de Palestine pleinement souverain, fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, est un droit inaliénable du peuple palestinien.

Les parties intéressées doivent faire avancer de façon inébranlable le processus de paix, sur la base du principe de la terre contre la paix, de la solution des deux États, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions applicables du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit encourager la Palestine et Israël à maintenir fermement le cap sur la bonne voie des pourparlers de paix. Les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue pour éviter toute nouvelle escalade des tensions. Israël doit être le premier à démontrer sa bonne volonté en mettant fin à la construction des colonies de peuplement et à la démolition des logements palestiniens, afin de créer des conditions propices à la reprise des pourparlers de paix. Les parties intéressées doivent faire preuve de vision d'avenir et de prévoyance, être guidées par les intérêts fondamentaux à long terme des deux peuples pour prendre une décision politique , et s'efforcer de reprendre des pourparlers fructueux dans les plus brefs délais.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour soutenir efficacement le processus de paix au Moyen-Orient. La Chine appuie tous les efforts de paix qui visent à apaiser les tensions entre la Palestine et Israël et à réaliser de la solution des deux États. Nous appuyons la mise en place de mécanismes plus efficaces pour aider à instaurer la paix au Moyen-Orient. Nous soutenons également l'idée que le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses responsabilités et prendre des mesures sans retard pour prendre en compte de manière positive les préoccupations légitimes de la Palestine et des États arabes. Dans ce processus, les parties intéressées doivent renforcer la coordination avec la Palestine et les États arabes, pour créer une synergie.

La Chine est un fervent partisan de la juste cause du peuple palestinien et un médiateur actif pour la paix entre la Palestine et Israël. En tant que membre permanent du Conseil, la Chine est prête à travailler avec le reste de la communauté internationale en vue de trouver une solution juste à la question palestino-israélienne et d'instaurer dès que possible la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général pour le bilan particulièrement éclairant qu'il vient de tirer devant nous de 10 années de gestion du conflit israélo-palestinien,

mais aussi pour son engagement résolu sur cette question cruciale.

Ce bilan établit un constat sans appel, celui de la marginalisation inexorable de la solution à deux États, qui est pourtant la seule qui réponde aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à vivre en paix. Si le climat qui paralyse depuis près de deux ans le processus de paix relève de responsabilités partagées, il est incontestable que la progression de la colonisation israélienne constitue la principale menace à la mise en œuvre d'une solution à deux États. L'entreprise de colonisation est le produit d'une politique délibérée et de plus en plus assumée, qui morcelle le territoire d'un futur État palestinien. Elle se décline sous différents aspects : annexion de fait de la zone C et de ses ressources naturelles, transferts de population, entraves à la circulation, destruction d'habitations et d'infrastructures humanitaires, et projet de légalisation des colonies sauvages. Il est de notre responsabilité de dénoncer cette politique, fermement et collectivement, car elle conduit au désastre, nous en sommes convaincus, pour les Palestiniens mais aussi pour Israël.

La radicalisation des esprits, les actes de violence et de terrorisme et l'incitation à la violence constituent également une menace permanente, qui peut dégénérer rapidement en embrasement incontrôlable, comme nous l'avons vu à de trop nombreuses reprises, avec trois guerres à Gaza en sept ans et une vague de violence qui a culminé entre octobre 2015 et avril 2016. Cette violence mine gravement, elle aussi, la perspective de voir coexister de sa présence parmi nous deux États, un État d'Israël et un État de Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Enfin, des progrès dans la réconciliation palestinienne sont également indispensables.

Depuis plusieurs années, le prétendu « statu quo » au Proche-Orient est en réalité une régression. Une régression quotidienne, pour les populations et pour la paix. Chaque jour qui passe menace en effet davantage la solution à deux États, qui doit être pourtant plus que jamais notre boussole commune. C'est face à ce constat et avec cette volonté que la France, sous l'impulsion du Président de la République, M. François Hollande, et du Ministre des affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, a présenté au printemps dernier une initiative visant à sortir de l'impasse actuelle. Alors que le processus de paix était partiellement éclipsé par les graves crises qui secouent le Moyen-Orient, notre objectif premier était et reste de remettre ce conflit au cœur des priorités politiques de la communauté internationale.

Notre démarche s'est voulue, depuis l'origine et à chaque étape, transparente vis-à-vis des parties, inclusive et articulée bien sûr avec les efforts existants, notamment ceux du Quatuor et de nos partenaires arabes. La réunion ministérielle qui s'est tenue le 3 juin dernier à Paris a marqué la première étape, essentielle, d'une mobilisation internationale pour sauver et concrétiser la solution à deux États. À la suite de cette réunion, des travaux approfondis ont été lancés avec tous les partenaires désireux de contribuer à l'élaboration d'un paquet global d'incitations, paquet destiné à montrer à la fois que les deux parties ne peuvent que bénéficier de la paix et que la situation actuelle a un coût : un coût pour le développement économique israélien comme palestinien, un coût pour la construction d'un État palestinien viable, et un coût pour la stabilité et la prospérité de la région dans son ensemble. Comme aboutissement de ces efforts engagés depuis près d'un an, la France organisera au mois de janvier une conférence internationale réunissant tous les États partenaires attachés à la paix.

Notre objectif sera de présenter la contribution de la communauté internationale à la relance d'un processus de négociation et à la conclusion et la mise en œuvre d'un accord de paix : premièrement, en réaffirmant collectivement notre soutien à la solution à deux États. Dans un contexte où la situation ne cesse de se dégrader, notre volonté est de rappeler que cette solution reste la seule issue possible au conflit et de recréer ainsi un horizon politique susceptible d'inverser la spirale négative que nous connaissons sur le terrain et de recréer une dynamique positive; deuxièmement, en promouvant un engagement international, fondé notamment sur un dispositif cohérent de soutien et d'incitations concrètes, en faveur de la reprise et de l'aboutissement du dialogue entre les parties. Chacun sait que seuls les Israéliens et les Palestiniens seront en mesure de conclure la paix directement, mais il nous faut en revanche reconnaître que les conditions ne sont pas aujourd'hui réunies pour une reprise de ces négociations.

Notre initiative vise ainsi à favoriser une convergence des efforts dans une même direction, afin de recréer un climat propice au dialogue et aux négociations et en montrant aux parties combien elles ont elles-mêmes intérêt à la paix. Si nous ne menons pas une action résolue en ce sens, la solution à deux États va continuer à s'effacer, comme un mirage dans le

désert, alors même qu'il n'y a aucune alternative valable qui puisse répondre aux aspirations légitimes des deux parties. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir, tant qu'il en est encore temps, pour empêcher cette dérive, qui encore une fois ne garantira jamais un règlement juste et pérenne du conflit, et continuera de menacer l'équilibre de la région.

Tel est le sens des efforts de la France, en lien avec l'ensemble de ses partenaires, pour recréer une dynamique favorable fondée sur la solution à deux États. Nous en appelons tout particulièrement au soutien des membres du Conseil de sécurité.

Assumons ensemble la responsabilité historique qui nous incombe au service de la paix au Proche- Orient.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et le remercie de son exposé. Nous apprécions son évaluation franche et son message fort, de même que ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient, en particulier sur la question palestinienne. Je salue également la présence du Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, S. E. M. Murray McCully. La Malaisie apprécie la persistance avec laquelle la Nouvelle-Zélande presse le Conseil de prendre des mesures visant à créer les conditions nécessaires à la paix dans la région.

Ma délégation a décidé de prendre la parole aujourd'hui pour faire écho aux vues exprimées autour de la table quant à la nécessité pour le Conseil de prendre des mesures décisives et concrètes sur le conflit israélo-palestinien, conformément à la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies.

Depuis trop longtemps, le Conseil est dans un état d'inertie face au conflit israélo-palestinien, ce qui fait oublier l'aggravation de la situation sur le terrain. La Malaisie réaffirme la nécessité de créer les conditions nécessaires à la paix et de pousser les parties dans la bonne direction afin de sauver la solution des deux États. De toute évidence, ne rien faire n'est pas une option pour le Conseil de sécurité, organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons prendre des mesures urgentes et efficaces pour hâter et inverser les activités de peuplement illégales et mettre fin aux occupations illégales, qui alimentent la radicalisation dans la région et au-delà.

Au fil des années, nous avons entendu les avertissements répétés du Secrétaire général et du Coordonnateur spécial, M. Mladenov, à propos de l'expansion des activités de colonisation qui menacent d'enterrer la solution à deux États. Pourtant, les activités de peuplement israéliennes se sont poursuivies, en dépit de leur caractère incontestablement illégal au regard du droit international, des recommandations claires du rapport du Quatuor et de la condamnation généralisée de la communauté internationale. Les faits survenus récemment ont suscité un nouveau sentiment d'urgence, en particulier la tentative sans précédent du Parlement israélien d'adopter un projet de loi en vue de légaliser les avant-postes, y compris sur des terres privées palestiniennes. De plus, la semaine dernière encore, les autorités israéliennes ont décidé de lancer un plan pour la construction de 770 logements dans la colonie illégale israélienne de Gilo, à Jérusalem-Est.

Comme l'ont dit les intervenants lors de la réunion sur les colonies de peuplement tenue selon la formule Arria en octobre dernier, l'impact sur les Palestiniens est considérable. L'expansion des colonies a entraîné un regain de violence de la part des colons, la démolition d'un plus grand nombre de maisons et de structures palestiniennes, des confiscations de terres palestiniennes, des politiques discriminatoires et le refus de bâtir des infrastructures de développement et d'exploiter des ressources naturelles. Les Palestiniens sont même empêchés d'enterrer leurs morts dans le cimetière musulman adjacent à la mosquée Al-Aqsa parce que les autorités israéliennes ont saisi les terres du cimetière. Depuis le début de cette année, Israël a démoli 866 structures palestiniennes dans la zone C de la Cisjordanie occupée, affectant plus de 5 000 Palestiniens, dont plus de 1 200 sont sans abri, y compris 586 enfants. La colère généralisée, la frustration et le désespoir ont inévitablement contribué à la radicalisation de la population opprimée qui n'a plus rien à perdre

Les activités de peuplement représentent la plus grande menace pour la paix et la solution à deux États. Cette menace s'est multipliée et renforcée au fil des décennies en raison de l'inaction du Conseil. Il est attendu depuis longtemps du Conseil qu'il assume sa responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales et de lutter contre les tendances négatives qui menacent la paix et la solution des deux États. Le Conseil est responsable des difficultés actuelles dans le territoire palestinien occupé, mais nous pouvons néanmoins encore redresser les torts causés si nous restons fidèles aux valeurs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et

faisons respecter le droit international et les normes internationales des droits de l'homme.

Je rappelle une nouvelle fois que le Conseil a divers outils à sa disposition, qu'il n'a d'ailleurs pas hésité à utiliser dans les cas de différents conflits à travers le monde. Le conflit israélo-palestinien ne devrait pas faire exception. Nous savons d'expérience que les incitations, que ce soit sous la forme de l'Initiative de paix arabe, un document pourtant très complet, ou des milliards de dollars d'aide militaire envoyés pour garantir sa sécurité n'ont eu aucun effet pour persuader Israël d'avancer en direction de la paix ou le convaincre d'accepter de quelconque concessions en faveur du respect de la solution des deux États. Au contraire, elles n'ont fait qu'encourager Israël à intensifier ses activités de peuplement et à asseoir un peu plus son occupation de différents territoires.

Nous devons arrêter de récompenser ce comportement illégal qui menace la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Nous devons arrêter de protéger ceux qui violent continuellement les résolutions du Conseil, le droit international et les normes des droits de l'homme. Le Conseil a la responsabilité morale, juridique et politique de mettre fin à l'occupation répressive à laquelle se livre Israël et de sanctionner ses activités de peuplement, ses politiques d'apartheid et ses violations flagrantes des droits de homme, et de garantir dans le même temps l'application du principe de responsabilité et l'exercice du droit fondamental à l'autodétermination. Le Conseil ne peut pas rester inactif et attendre une autre résolution.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé. Le Japon salue le dévouement dont a fait preuve le Secrétaire général pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient.

L'exposé présenté par le Secrétaire général aujourd'hui est un triste rappel de notre incapacité à régler les problèmes persistants qui bloquent la paix et la solution des deux États dans la région depuis une dizaine d'années. Le Japon ne reconnaîtra aucun changement unilatéral provoqué par un camp ou un autre qui porterait atteinte au règlement définitif. À cet égard, le Japon réaffirme que les activités de peuplement sont contraires au droit international et exhorte Israël à geler totalement ces activités. Nous sommes profondément préoccupés par le récent projet de loi visant à légaliser rétroactivement les colonies israéliennes sauvages implantées sur des terres palestiniennes privées.

Nous sommes résolument convaincus que les problèmes liés au processus de paix doivent avant tout être réglés dans le cadre de négociations directes. Nous sommes extrêmement inquiets de la poursuite de la violence entre les deux parties. Même si les actes de violence ont été relativement de faible intensité ces dernières semaines, leurs causes profondes demeurent. La persistance des violences de la part des deux parties est fondamentalement incompatible avec une solution pacifique. Il importe que les dirigeants des deux camps prennent des mesures pour empêcher la violence et son incitation, et manifestent un attachement crédible au processus de paix.

Globalement, tous les membres du Conseil s'accordent sur le fait qu'il est urgent de sauver les perspectives de la solution des deux États. Le Japon appuie les initiatives qui vont dans l'intérêt du processus de paix au Moyen-Orient. Le Japon accueille positivement les efforts déployés par diverses parties et est prêt à prendre une part active à ces initiatives. Le Secrétaire général a rappelé que le Conseil n'a adopté que deux résolutions sur le processus de paix au Moyen-Orient au cours des 10 dernières années. Il est décevant de voir que nous sommes toujours aux prises avec les mêmes problèmes que ces résolutions avaient pour ambition de régler. Il importe que le Conseil envoie un message uni aux parties et réaffirmant son attachement à la paix. Le Japon estime que ce message se doit d'être efficace, sans ambiguïté et constructif, et qu'il doit contribuer au processus de paix, de concert avec d'autres initiatives. Le Japon est prêt à œuvrer avec d'autres membres du Conseil en ce sens.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de sa position très active sur la question, et nous partageons l'opinion de beaucoup d'États représentés dans cette salle selon laquelle le statu quo au Moyen-Orient ne fait qu'aggraver l'instabilité et réduire de plus en plus les chances de la solution des deux États. Par conséquent, seule une action diplomatique volontariste, y compris de la part du Conseil, associée à la volonté commune des deux parties au conflit, pourra ouvrir la voie à une reprise du processus politique et permettre de tourner le dos à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous ne pouvons pas laisser les espoirs de paix de part et d'autre s'évanouir complètement. Il est proprement inacceptable que tant de décennies se soient écoulées sans une paix réelle. L'Ukraine accueille

positivement tout effort international visant à insuffler une nouvelle dynamique en faveur d'un règlement au Moyen-Orient et à créer des occasions pour une reprise des négociations entre Israéliens et Palestiniens. Nous voyons par conséquent d'un bon œil l'initiative menée actuellement par la France pour débloquer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous continuons d'espérer que les autorités palestiniennes et israéliennes répondront positivement à l'invitation d'organiser une conférence internationale en janvier de l'année prochaine à Paris, et de se retrouver ensemble à la table des négociations afin de tenter de relancer les perspectives d'un règlement de paix.

Néanmoins, il nous faut une fois encore exprimer notre vive préoccupation face à la poursuite des actes de violence à Gaza et en Cisjordanie. Les incidents qui se sont produits la semaine dernière, le 14 décembre, ont fait deux blessés chez les policiers israéliens et causé la mort d'un jeune Palestinien. L'attentat survenu près de l'auberge Austrian Hospice dans la Vieille Ville nous rappelle à tous une nouvelle fois à quel point il est urgent d'agir.

Nous restons convaincus que la création d'un État palestinien stable, pacifique et démocratique servirait les intérêts à long terme d'Israël en matière de sécurité. En revanche, la poursuite de l'expansion des colonies et la légalisation des avant-postes sauvages ne contribuent nullement à un processus de paix déjà moribond et doivent cesser. La construction des colonies en Cisjordanie et la solution des deux États sont deux voies qui partent en sens opposé.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son exposé très complet d'aujourd'hui sur une question centrale au Moyen-Orient qui occupe en permanence nos esprits, mais qui est de plus en plus absente du Conseil. Je veux parler de la question palestinienne.

Nous avions espéré que, pour guider la suite de nos travaux, le Secrétariat aurait publié un rapport écrit sur ce qui a été fait ces 10 dernières années, ou plutôt ce qui n'a pu être fait, ce qui n'a pu être résolu et ce que la communauté internationale, l'Organisation et le Conseil en particulier n'ont pas réussi à faire cesser, à savoir mettre fin à la plus longue occupation de l'histoire moderne.

La communauté internationale n'a de cesse d'exprimer son consensus sur la solution des deux États, comme on l'appelle, avec un État israélien d'un côté et un État palestinien sis dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l'autre. Hélas il semble de ce consensus et cette position unanime ne se limitent qu'à des paroles et des discours de circonstance qu'on déclame de temps à autre pour ne pas perdre la face et pour se vanter de l'assistance qu'on apporte au peuple palestinien. Tout se passe comme si le destin de ce peuple était d'être à jamais reconnaissant et éternellement redevable à ceux qui tentent d'améliorer ses conditions de vie, et de devoir accepter en contrepartie d'abandonner docilement son sort et son avenir aux mains de puissances extérieures qui prennent le contrôle de sa terre, démolissent ses maisons, déplacent ses enfants et l'emprisonnent derrière des murs.

Le déni de la vérité et la manipulation des cartes ont atteint de nouveaux sommets. Certains s'empressent aujourd'hui de condamner les tentatives israéliennes de légaliser les avant-postes sauvages dans le territoire palestinien occupé, espérant ainsi s'attirer nos félicitations. Ou bien ils s'imaginent que nous allons fermer les yeux sur le fait que toutes les colonies sur le territoire palestinien occupé depuis 1967 sont des implantations illégales en vertu de l'ensemble des accords et conventions internationaux, y compris les résolutions du Conseil, qui semblent être devenues lettre morte.

L'implantation de colonies israéliennes n'est pas simplement un des obstacles à la paix et à la solution des deux États, elle est le cœur et le fondement de la crise. En effet, la question palestinienne est, avant tout et en fin de compte, celle d'une terre occupée par la force, d'un peuple privé de son droit de vivre dans la dignité dans sa patrie. Je me permets de rappeler aux membres un principe auparavant convenu par la communauté internationale et qui a été enterré vivant : le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Les différents type et niveau d'intérêt que certains accordent à la situation humanitaire concernant des questions arabes par rapport à la question palestinienne mérite que l'on y prête attention, et est très souvent étonnant. Les voix et les clameurs qui perforent les oreilles, déplorant l'absence de conscience et d'humanité concernant une question quelconque, se dérobent et sont contenues quand on parle d'un peuple dont les générations nouvelles et même les hommes et les personnes âgées n'ont connu qu'injustice après injustice ces dernières décennies.

J'invite aujourd'hui tout le monde à reprendre ses esprits et à être cohérent, et j'invite le Conseil, durant la période à venir, à s'attaquer sérieusement aux défis les plus urgents à l'heure actuelle, à savoir la disparition possible de la solution des deux États.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de ses efforts, que nous appuyons.

Le Secrétaire général nous a présenté un résumé de la décennie écoulée, durant laquelle la situation au Moyen-Orient ne s'est malheureusement guère améliorée. Nous sommes attristés et peinés par l'évaluation de la situation que nous avons entendue aujourd'hui, qui ne semble guère encourageante. La région du Moyen-Orient subit une multitude de guerres civiles et confessionnelles, qui, associées à la présence de divers groupes extrémistes et terroristes, ont transformé la zone en un vaste champ de bataille, causant d'énormes souffrances à sa population civile, en particulier en Syrie, en Iraq et au Yémen.

Puisqu'on est à l'heure des bilans,, nous ne pouvons passer sous silence le fait que certains Membres de l'Organisation, y compris des membres du Conseil de sécurité, ont eu et continuent d'avoir une part importante de responsabilité dans ces conflits. Le temps, qui a toujours été un bon juge, déterminera la place qui leur revient dans l'histoire.

S'agissant du règlement de la question israélo-palestinienne, cette question doit rester une priorité de l'Organisation et du Conseil de sécurité, et nous ne devons pas renoncer, malgré l'impasse actuelle. Depuis le partage de la Palestine en 1948, l'Uruguay a toujours été favorable à la création de deux États, l'un arabe et l'autre juif. Nous avons toujours suivi très attentivement la situation dans la région et sommes extrêmement préoccupés par l'absence totale de progrès dans le processus de paix entre la Palestine et Israël, et par les conséquences humanitaires, politiques et liées à la sécurité sur les deux pays, ainsi que par ses répercussions sur l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

L'Uruguay réaffirme une nouvelle fois son appui au droit d'Israël et de la Palestine de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues dans un climat de coopération nouvelle, exempt de toute menace ni actes risquant de compromettre la paix. Nous appuyons à nouveau la solution des deux États indépendants. Nous sommes convaincus que c'est la seule option qui permette de garantir la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que la communauté internationale intensifie ses efforts pour appuyer ce processus et encourager les parties à retourner à la table des négociations.

L'Uruguay demeure préoccupé par la construction de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé et en Cisjordanie. Comme nous l'avons indiqué, ces implantations sont illégales au regard du droit international et sont contraires aux recommandations du Quatuor. À cet égard, l'Uruguay appelle de nouveau les parties à s'abstenir de prendre toute mesure unilatérale faisant obstacle au dialogue et à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international. Nous exhortons Israël à mettre fin à ses activités de peuplement.

De même, l'Uruguay condamne également avec force les actes terroristes et la glorification de la violence qui ont lieu sur le territoire palestinien. Les signes politiques sont donc extrêmement importants pour sortir du cycle vicieux actuel des attaques et affrontements violents. Il importe que les parties s'abstiennent de prendre des mesures unilatérales entravant le dialogue et qu'elles remplissent de bonne foi toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions du Conseil.

Nous réaffirmons notre volonté de continuer de travailler ensemble afin de relancer le processus de paix dans le cadre de toutes les initiatives existantes, dont certaines dans le cadre du Conseil, afin de sortir du statu quo actuel. Aucune de ces initiatives ne peut ou ne doit remplacer le meilleur moyen de garantir la paix, à savoir des négociations bilatérales et directes entre Israéliens et Palestiniens qui permettront à terme de mener à bien ce processus.

Dans cette salle, j'ai cité par le passé le poète nord-américain Bob Dylan, en particulier la vieille chanson *The Times They Are A-Changin'* (*Les temps changent*). Je crains que, si le Conseil de sécurité ne prend pas de mesures décisives et concrètes, nous devrons modifier cette expression et dire : « The times, they have changed » – les temps ont changé.

M. Barro (Sénégal) : De prime abord, je voudrais remercier M. Ban Ki-moon, Secrétaire général, qui vient de nous dresser, ès qualités, un dernier tableau – j'allais dire un discours-bilan – des différents aspects de la

question palestinienne. Je voudrais également, à l'instar des orateurs précédents, lui renouveler notre hommage pour son engagement sur la question.

Le discours que nous venons d'entendre est certes plein d'enseignements mais il nous rappelle également la triste condition du peuple palestinien. En même temps, malgré les multiples initiatives, l'avenir du processus de paix reste encore très peu prometteur. Pour tout dire, ce processus est à l'arrêt, il est dans l'impasse. Et nous voyons malheureusement la solution des deux États s'éloigner chaque jour un peu plus, alors que nous-mêmes sommes témoins de la poursuite, et même de l'accélération, de la colonisation avec notamment l'érection de colonies à Gilo, à Jérusalem-Est, tandis qu'en 2016 seulement, les démolitions de maisons et de structures ainsi que les démolitions d'établissements ont impacté 2 500 citoyens palestiniens.

Lors de la dernière réunion consacrée aux colonies de peuplement illégales, tenue selon la formule Arria le 14 octobre à l'initiative de cinq membres du Conseil de sécurité, il est ressorti des interventions des experts panélistes, dont des citoyens israéliens, qu'il y a une nette progression des colonies de peuplement sur la base des données officielles du Gouvernement israélien. D'où l'appel solennel qu'ils nous ont lancé pour que le Conseil de sécurité œuvre enfin à la fin de l'occupation et de la colonisation, et leur corollaire, qui affectent Palestiniens comme Israéliens.

Je voudrais en outre relever l'impact continu du conflit sur les enfants, majoritairement palestiniens, sans omettre les enfants israéliens qui souffrent eux aussi des effets de ce conflit. Pour ces enfants qui n'ont connu que l'occupation et la guerre mais aussi pour aider les Palestiniens et les Israéliens, avec lesquels nous partageons les mêmes aspirations à la paix et à la stabilité, le Conseil se doit d'agir afin de leur faire retrouver le chemin des négociations pour une issue heureuse à ce différend.

En application de la résolution 1860 (2009), nous réitérons notre appel à la levée du blocus de Gaza, qui a des conséquences socioéconomiques et humanitaires dévastatrices sur environ 2 millions de personnes y vivant, dont la moitié sont des enfants. Nous rappelons l'urgence qui s'attache à la reconstruction de Gaza, notamment grâce au versement effectif des contributions annoncées à la conférence des donateurs tenue en 2014 au Caire.

Sans progrès du processus de paix, il n'y aura pas d'issue à la violence qui touche les Palestiniens comme les Israéliens. Nous réitérons notre réprobation et notre condamnation de la violence et du terrorisme, ainsi que l'incitation à la haine, quels qu'en soient les auteurs ou les motivations. Nous réaffirmons en outre notre position en faveur de la tenue d'une conférence de suivi à la réunion tenue à Paris en juin dernier afin de donner toutes les chances de succès à l'initiative française, à laquelle notre délégation renouvelle son soutien. Nous tenons également à souligner les efforts diplomatiques entrepris par l'Égypte et la Fédération de Russie. Toutes ces initiatives mériteraient, à notre sens, davantage de coordination.

En conclusion, il incombe à la communauté internationale, et au premier chef au Conseil de sécurité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, de travailler à la solution des deux États – l'un israélien et l'autre palestinien – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, chacun à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. C'est ce que veulent toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et c'est ce que préconise le Quatuor dans son rapport du 1er juillet 2016. Selon ce rapport, le moment est venu pour cet organe, dont les membres s'accordent sur les entraves que constituent les colonies de peuplement à une issue définitive à ce différend, d'œuvrer, sans délai, pour prendre en charge cette question cruciale et réaffirmer la centralité de la solution des deux États.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé, qui fait état de l'absence de progrès et des contradictions de l'Organisation en ce qui concerne la question palestinienne. Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer le dévouement du Secrétaire général pour la paix au Moyen-Orient et son engagement ferme en faveur des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent à la suite des conflits qui ravagent la région.

Dans le contexte des événements complexes et terribles en cours au Moyen-Orient, qui continuent d'être une source de vive préoccupation pour la communauté internationale, la déclaration d'aujourd'hui de la République bolivarienne du Venezuela – qui sera probablement sa dernière au Conseil de sécurité sur ce sujet – portera essentiellement sur la question palestinienne, l'une des situations les plus injustes et les plus tragiques que même l'ONU n'a pas pu régler, qui est

en outre l'une des causes profondes et déterminantes des problèmes et tensions que connaît cette région troublée. Il s'agit également d'une question de longue date qui n'a pas encore trouvé de solution. Il s'agit pour l'instant d'un échec retentissant du Conseil de sécurité, en particulier de ses membres permanents qui, par leur veto ou leur silence, ont encouragé l'agression israélienne contre le peuple palestinien.

Durant notre mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, nous avons été témoins, avec mécontentement et frustration, de l'indifférence avec laquelle sont accueillis les appels constants du Venezuela et des autres membres du Conseil, ainsi que de nombreux États Membres et de la communauté internationale dans son ensemble, à des mesures décisives de la part du Conseil de sécurité et à une position unifiée en faveur de la paix, de la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, de la levée du blocus imposé à la bande de Gaza et du règlement du conflit grâce à la solution des deux États.

Nous sommes d'avis que compte tenu de l'engagement moral de l'Organisation envers les Palestiniens et de la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous nous devons d'insister davantage, au sein de cet organe, sur ce rapprochement de vues tant attendu dont il ne fait aucun doute qu'il donnera une impulsion au processus de paix, ce qui permettra de convaincre les parties que le Conseil entend jouer un rôle actif et constructif en vue de parvenir à une solution juste et durable du conflit et de redonner l'espoir à ceux qui souffrent aujourd'hui sous une occupation brutale que l'ONU honorera sa dette morale envers le peuple palestinien. Sinon, ces séances ne seraient rien de plus qu'un exercice de rhétorique diplomatique.

Nous sommes dans une impasse s'agissant du conflit israélo-palestinien. La Puissance occupante, Israël, demeure intransigeante et poursuit non seulement son occupation pernicieuse et injuste de la Palestine, mais également l'expansion de son territoire au moyen de colonies illégales, au détriment des terres appartenant légitimement aux Palestiniens. Dans ce contexte, l'agression du Gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien sous forme de confiscation des terres, de déplacement et d'expulsion forcés des Palestiniens, de démolition des infrastructures et des maisons appartenant aux Palestiniens et de tentatives de régulariser rétroactivement et au niveau législatif les colonies israéliennes en Cisjordanie sont une démonstration claire d'une politique extrémiste et agressive promue par le Gouvernement israélien et appuyée par les secteurs bellicistes et colonialistes de l'opinion publique en Israël, qui cherchent à faire de l'annexion du territoire palestinien un fait accompli, réduisant ainsi à néant la solution des deux États et la viabilité d'un État palestinien. Jusqu'à présent, près de 700 maisons palestiniennes ont été détruites au cours de cette année par la Puissance occupante, qui, en outre, ne cesse d'annoncer des plans de consolidation et d'expansion des colonies. Le Conseil doit prendre des mesures urgentes pour condamner les colonies illégales et demander et forcer à Israël de mettre fin à cette politique expansionniste illégale.

Par ailleurs, les autorités israéliennes ont continué d'afficher leur intention de faire fi de la volonté des Palestiniens, en continuant de violer les droits les plus élémentaires de la population palestinienne dans les territoires occupés et dans la bande de Gaza, qui fait l'objet d'un siège et d'un blocus de la part d'Israël. En plus, il est bien connu que l'usage disproportionné et aveugle de la force par les forces militaires et de sécurité d'Israël a eu des conséquences fatales. En effet, plus de 220 Palestiniens ont été tués depuis octobre 2015 et plus de 17 000 Palestiniens ont été blessés par des balles réelles ou des balles en caoutchouc tirées par les forces israéliennes.

Cette agression violente se poursuit, sans oublier les Palestiniens – plus de 7 000 – détenus dans des prisons israéliennes, dont plus de 500 enfants, et dont nous avons constamment demandé la libération immédiate. Nous nous demandons comment les membres permanents du Conseil qui apportent un appui politique et militaire à Israël peuvent garder le silence face à cette situation, alors que dans d'autres cas, ils font des discours déchirants sur les situations humanitaires. Comment peut-on faire preuve d'une telle attitude de deux poids deux mesures?

En outre, la situation des plus de 700 personnes qui font l'objet d'une détention administrative injuste est une source de vive préoccupation, y compris les cas récents d'Anas Shadid et d'Ahmad Abu Fara, des victimes de détention administrative qui font une grève de la faim depuis plus de 50 jours pour protester contre ce comportement déplorable de la part des Israéliens. Leur santé a été sérieusement compromise suite à l'indifférence des autorités et à leur refus de les libérer. Israël ne se soucie pas du sort du peuple palestinien. On

ne tient nullement compte de sa responsabilité en tant que Puissance occupante. Par conséquent, nous demandons de nouveau au Conseil d'envisager la possibilité de prendre des mesures concrètes et rapides pour assurer la protection effective du peuple palestinien face aux abus commis par Israël dans les territoires occupés, conformément à la quatrième Convention de Genève sur la protection des civils.

Il faut aussi que cesse l'impunité dont jouissent les auteurs d'attaques, d'agressions et d'assassinats de Palestiniens et de violations de leurs droits de l'homme des Palestiniens. La reddition de comptes pour ces actes répréhensibles doit figurer au nombre des demandes auxquelles les autorités israéliennes doivent répondre. Outre les agressions menées par les instances institutionnelles, les Palestiniens pâtissent maintenant des violences exercées par plus de 600 000 colons israéliens, qui comptent sur l'appui direct et implicite des autorités israéliennes pour commettre des actes de violence extrême et continuer d'expulser les Palestiniens de leurs terres ancestrales et de réfuter l'idée même de l'existence d'un État palestinien.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza, mise sous blocus et assiégée par Israël, ainsi que dans les territoires occupés, offre un panorama de détérioration caractérisé par la poursuite des agressions et des pressions exercées par Israël, en violation des normes élémentaires du droit international, y compris le droit international humanitaire, visant à limiter ou nier l'accès à la santé, à l'éducation, au logement, au travail, aux services de base comme l'eau et l'électricité et au libre exercice par la population palestinienne de Cisjordanie d'activités religieuses et culturelles. De même, le blocus imposé à Gaza prive les Palestiniens de la possibilité de commencer la reconstruction de leur territoire après l'agression israélienne criminelle de 2014 et d'établir des liens avec la Cisjordanie.

La population de Gaza rencontre aussi les mêmes difficultés que celle des territoires occupés en termes d'accès aux services et d'exercice de ses droits fondamentaux, du fait des actions de la puissance occupante israélienne. Le blocus de Gaza vise à radicaliser encore davantage la population palestinienne et à maintenir la division entre la population de Gaza et les autres composantes du peuple palestinien.

Dans ce contexte désespérant pour les Palestiniens, la perspective de négociations pouvant conduire à un règlement pacifique, juste et durable, basées sur la solution des deux États, est plus urgente que jamais. Le rôle du Conseil de sécurité est fondamental pour aller de l'avant sur la voie d'un règlement du conflit israélo-palestinien. Pour ce faire, nous devons abandonner l'inaction et nous engager sérieusement à trouver des options efficaces aux fins d'atteindre l'objectif de la paix. À cet égard, une résolution du Conseil exigeant l'arrêt des implantations israéliennes illégales est nécessaire pour montrer que le Conseil est uni sur cette question qui fait l'objet d'une large convergence de vues, à savoir que les colonies de peuplement constituent un obstacle à la paix et sont un facteur qui affecte négativement la possibilité de la solution de deux États. Nous convenons tous que l'arrêt de cette politique représenterait un pas important vers des négociations directes.

Nous voudrions signaler qu'il nous semble inapproprié et injuste de parler dans cette salle de résolutions en nombre disproportionné contre Israël. Cette notion est inacceptable quand on sait que l'ONU a pour responsabilité d'appuyer le plus faible, la victime – dans ce cas le peuple palestinien, qui souffre de la sauvagerie et de la violence extrême d'Israël, puissance occupante, laquelle viole impunément le droit international grâce à sa supériorité militaire et à l'appui politique dont elle jouit au Conseil de sécurité. Il nous semble que le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité commune, mais différenciée, parce que, pour une grande part, le drame palestinien est dû au Conseil, du fait de son inaction et du veto opposé à la paix.

En ces derniers jours de présence de notre pays au Conseil de sécurité, et nous voudrions réitérer la position que nous avons exprimée dès le premier jour, à savoir exiger la fin de l'occupation israélienne de la Palestine qui, comme nous le savons tous, est la cause profonde et l'origine de ce conflit, et appuyer l'action menée par le Quatuor pour le Moyen-Orient ainsi que tous les efforts faits par la communauté internationale, y compris les initiatives de différents membres du Conseil, comme l'Égypte, la France, la Russie, que nous saluons.

Nous appuyons également la tenue d'une conférence internationale en janvier. Tous ces efforts visent à promouvoir un processus politique et des pourparlers entre Israël et la Palestine en vue de la paix, sur la base de la solution des deux États, en prenant comme cadre de référence l'Initiative de paix arabe et en reconnaissant le droit du peuple palestinien de vivre dans son propre État – un État qui soit Membre de plein droit de l'Organisation, vivant pacifiquement aux côtés d'Israël, dans les frontières internationalement

reconnues d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il s'agit là de droits inaliénables du peuple palestinien. Mon pays, qui a toujours soutenu la juste cause du peuple palestinien, continuera de plaider au sein de cette instance et d'autres en faveur d'une action rapide en vue du règlement de ce conflit ainsi que pour la fin de l'occupation honteuse et criminelle par Israël des territoires palestiniens.

Comme nous l'avons dit à maintes occasions et comme on l'a répété d'innombrables fois ici au Conseil de sécurité, le statu quo est intenable. Nous ne pouvons pas continuer à excuser et à invoquer des conditions préalables à des événements qui sont la conséquence de l'occupation, notamment les actes de violence désespérés, que nous condamnons aussi, ou l'absence d'unité entre Palestiniens. Le Conseil de sécurité doit agir de manière décisive à l'effet de changer cette situation, exigeant et obligeant à un retour à la table des négociations. Il doit réaffirmer son appui au Quatuor afin de montrer qu'il soutient les efforts d'autres pays membres du Conseil visant à rapprocher les parties. Le Venezuela est disposé à travailler sur un projet de résolution avec les États membres du Conseil, comme la Nouvelle-Zélande, pour impulser l'action menée sur cette question et contribuer de façon constructive à un document reflétant le consensus qui existe entre les membres du Conseil concernant la nécessaire condamnation des colonies de peuplement illégales et le besoin de progresser sur la question palestinienne.

Puisque que c'est la dernière déclaration que nous faisons en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité sur la question palestinienne, nous en appelons à la conscience de tous les présents, en particulier des membres permanents, pour qu'ils entendent les cris du peuple palestinien qui revendique son droit inaliénable à un État et à une existence pleine et pacifique, et pour qu'ils prennent des mesures concrètes pour avancer sur la voie très difficile d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et de s'être efforcé tout au long de son mandat d'assurer paix sûre et protection aux civils au Moyen-Orient et partout dans le monde.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, la tendance est vraiment décourageante, ce pourquoi il est si crucial que nous œuvrions tous pour garder ouverte la possibilité de parvenir à la paix. Il n'y a vraiment pas d'autre possibilité. Les États-Unis restent déterminés à parvenir à un règlement durable du conflit et nous continuerons de nous employer à promouvoir l'intérêt que nous partageons tous – parvenir à une paix durable entre Israël et la Palestine. Nous restons en consultation étroite avec les parties au conflit et les principales parties prenantes pour essayer de faire avancer les choses dans une direction plus positive. Nous continuons d'appeler toutes les parties à montrer, par des actions et des politiques, un réel attachement à la solution des deux États, qui permettra une reprise de négociations constructives à l'avenir.

L'Administration américaine actuelle s'est constamment opposée à tout effort visant à délégitimer Israël ou à saper sa sécurité, notamment à l'ONU. Nous continuerons de nous opposer à tout projet de résolution qui viserait à le faire.

Comme le Conseil le sait, nous sommes préoccupés par la situation sur le terrain et nous pensons que la tendance actuelle va dans la mauvaise direction. Cela inclut nos vives préoccupations au sujet de la poursuite des activités de peuplement. Qu'on ne s'y trompe pas : les États-Unis considèrent que les colonies de peuplement sont illégales, contre-productives et ne servent pas la cause de la paix. Dans les observations qu'ils a faites dernièrement au Forum de Saban, le Secrétaire d'État John Kerry a clairement indiqué qu'Israël doit maintenant choisir entre la poursuite de ses activités de peuplement et la solution des deux États. Comme il l'a dit, si nous ne croyons pas qu'elles soient la cause profonde du conflit, les colonies de peuplement représentent un obstacle à la solution des deux États. Le nombre de colons en Cisjordanie, qui était de 110 000 à l'époque des Accords d'Oslo, en 1993, a atteint aujourd'hui près de 400 000.

Nous sommes vivement troublés par la décision d'Israël d'aller de l'avant vers la légalisation sans précédent, à la Knesset, d'avant-postes implantés profondément en Cisjordanie. Nous pensons que la légalisation éventuelle, dans les colonies de peuplement, de milliers d'unités de logement actuellement illégales au regard du droit israélien nuirait profondément aux perspectives de la solution des deux États. Nous sommes encore plus préoccupés que certains ministres du Gouvernement israélien déclarent publiquement qu'il n'y aura pas d'État palestinien.

Par ailleurs, le terrorisme, l'incitation à la violence, l'apologie des terroristes et d'autres actes

violents, compromettent profondément les efforts visant à faire avancer la paix. Nous continuons de souligner auprès des autorités palestiniennes qu'il importe de s'opposer fermement à la violence sous toutes ses formes. Nous continuons à affirmer clairement que le terrorisme et l'incitation à la violence doivent cesser. De tels actes vont à l'encontre des efforts déployés pour préserver les perspectives de paix.

Nous condamnons fermement les actes terroristes et autres actes de violence commis contre les Israéliens et les Palestiniens. De tels actes sont absolument injustifiables. Nous sommes également profondément préoccupés par les allégations d'usage excessif de la force par les Forces de sécurité israéliennes à l'encontre des civils palestiniens. Les autorités devraient mener rapidement des enquêtes transparentes sur ces incidents et veiller à ce que les mesures appropriées soient prises pour donner suite à leurs conclusions, y compris des poursuites lorsque cela est justifié.

Certains exemples positifs de coordination entre Israéliens et Palestiniens doivent être encouragés. Ainsi, la coordination entre les forces de sécurité palestiniennes et israéliennes a joué un rôle de premier plan pour empêcher les conditions de sécurité de se détériorer plus avant, et cette coordination doit se poursuivre. Nous avons également constaté que la coordination entre les acteurs de la société civile servait les intérêts des deux parties. Confrontés à certains des pires incendies de l'histoire récente, les équipes de la défense civile palestinienne, financées par le Gouvernement des États-Unis, sont une nouvelle fois venues à l'aide de leurs homologues israéliens pour lutter contre les feux qui faisaient rage à Haïfa, et à Beït Meïr et Nataf, près de Jérusalem. Voilà la sorte de coopération qui peut bénéficier à tous.

Le développement économique est également nécessaire, et le secteur privé peut jouer un rôle vital à cet égard. Par exemple, la première usine Coca Cola a ouvert dans la bande de Gaza à la fin du mois de novembre. Cette usine va créer 300 emplois directs et 3 000 emplois indirects dans la chaîne d'approvisionnement de Gaza. Le fabricant sous licence de Coca Cola en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a également engagé un montant initial de 1,3 million de dollars à un fonds de promotion de la responsabilité sociale des entreprises, dans l'intention de créer des emplois supplémentaires pour les jeunes de Gaza et d'améliorer l'accès à l'eau potable dans un camp de réfugiés de Gaza. Le 1er décembre, les donateurs ont promis de verser au moins 175 millions de dollars sous forme de subventions et 270 millions de dollars en financements à taux réduit pour le projet d'aménagement hydraulique mer Rouge-mer Morte, développé au niveau trilatéral par la Jordanie, Israël et la Palestine. La coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne est impérative pour régler la pénurie d'eau de la région et assurer la survie de la mer Morte.

Toutefois, des mesures supplémentaires sont nécessaires de toute urgence pour stabiliser la situation économique, en particulier à Gaza, et inverser les tendances actuelles. Nous continuons de souligner qu'il importe que les deux parties prouvent, par leurs politiques et leurs actes, leur engagement sincère en faveur de la solution des deux États, en vue d'apaiser les tensions, de rétablir la confiance, d'éviter un nouveau cycle d'escalade de la violence et de faire renaître l'espoir.

M. Martins (Angola) (*parle en anglais*) : C'est la dernière occasion que nous avons de prendre la parole dans cette salle sur la question de la Palestine et du processus de paix au Moyen-Orient. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, je voudrais user de cette occasion pour remercier le Secrétaire général et le féliciter de son implication constante dans le processus de paix, et en particulier de ses efforts en faveur de la solution des deux États. Je tiens également à remercier la Nouvelle-Zélande de son engagement positif, et saluer expressément la présence au Conseil, ce matin, du Ministre des affaires étrangères, Murray McCully.

Ces deux dernières années, en plus des avertissements lancés par le Secrétaire général et son envoyé spécial, un grand volume d'informations communiquées par des sources des Nations Unies, des organismes humanitaires et la société civile ont averti que le statu quo sur la question israélo-palestinienne n'était pas tenable et que la solution des deux États était de plus en plus menacée. Pourtant, malgré des données ne laissant aucune place au doute, le Conseil n'a pas réussi à trouver une réponse efficace à la situation.

Le fait est qu'Israël, du fait de sa puissance militaire relativement forte, poursuit depuis près d'un demi-siècle la colonisation de territoires, et ce contre la volonté de leur population. Les Palestiniens sous le joug d'une occupation rigoureuse et d'un blocus brutal sont confrontés à une discrimination systématique et à des violations de leurs droits fondamentaux. Nous, membres du Conseil de sécurité, ne pouvons pas continuer à défendre l'égalité de traitement des deux camps et leur responsabilité partagée de l'absence de progrès sur la

voie de la solution des deux États. Nous nous demandons comment il est possible d'appliquer le même niveau d'obligations et de responsabilités juridiques, politiques et morales aux Palestiniens, qui sont dépossédés de leurs terres, privés de leurs ressources naturelles et de développement économique, et soumis à des restrictions dans leur liberté de circulation. Ce type de traitement est l'un des principaux facteurs qui engendrent, alimentent et entretiennent la colère, la frustration et le désespoir, donnant lieu à des actes de violence et d'extrémisme.

Dans ce contexte, nous saluons l'effort entrepris ces derniers mois par la communauté internationale pour se mobiliser afin de sauver le processus et les perspectives de la solution des deux États. La politique israélienne qui consiste à poursuivre l'expansion des colonies de peuplement fait peser une menace concrète sur la solution des deux États. Tous les membres du Conseil ont insisté sur ce point ce matin. La dernière initiative du Gouvernement, qui tend à faire adopter un projet de loi visant à légaliser les colonies de peuplement et avant-postes illégalement construits sur des propriétés palestiniennes privées en Cisjordanie, marque un pas de plus vers l'annexion, et illustre notre échec collectif à instaurer le dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Le Conseil est appelé à agir de manière décisive et unie si nous voulons désamorcer ce nouvel élément explosif dans une région déjà instable.

Accueillant avec satisfaction les initiatives prises par un certain nombre de membres du Conseil pour débloquer la situation – en particulier la conférence française prévue pour relancer les négociations –, car il nous incombe collectivement d'agir, l'Angola engage instamment le Conseil à assumer les responsabilités que lui a confiées la Charte des Nations Unies. En outre, nous saluons les efforts déployés par la Ligue des États arabes, et nous attendons avec intérêt les conclusions de la réunion ministérielle, qui, nous l'espérons, offrira une feuille de route pragmatique sur la voie à suivre. Si important soit-il de ramener les parties à la table des négociations, nous devons toutefois insister pour que le Gouvernement israélien cesse ses activités de peuplement illégales et en renverse les effets, et qu'il mette fin au blocus de la bande de Gaza, qui est à l'origine d'une situation humanitaire catastrophique qui dure depuis trop longtemps.

Ces deux dernières années, nous avons essayé de participer activement à toutes les initiatives pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Dans les débats du Conseil de sécurité, au cours de consultations privées, lors de plusieurs réunions organisées selon la formule Arria, nous avons tenté de contribuer à trouver un règlement à ce conflit de longue date. La communauté internationale et les Membres de l'ONU conviennent que le Conseil a suffisamment de moyens à sa disposition pour régler la question des colonies, qui sont illégales au regard du droit international et constituent la menace la plus concrète à la solution des deux États.

Alors que nous arrivons à la fin de notre mandat de deux ans en tant que membre non permanent, je réaffirme notre espoir que le Conseil considérera la solution des deux États non pas comme un simple slogan, mais comme une feuille de route applicable et efficace en vue d'instaurer la paix dans cette région très instable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une brève déclaration à titre national.

Je prie M. Mladenov de dire au Secrétaire général, qui a dû quitter la salle pour honorer d'autres obligations, qu'il n'aurait pas pu faire plus en 10 ans. Il a tout tenté. Il a maintenu d'innombrables contacts avec les parties et nous partageons son analyse.

L'Espagne quittera également le Conseil de sécurité dans deux semaines. Je vais récapituler très brièvement notre position et nos préoccupations actuelles.

Nous sommes préoccupés par le fait que la Knesset envisage d'adopter un projet de loi qui légaliserait les avant-postes en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous sommes préoccupés par l'expansion des colonies et les démolitions de structures palestiniennes. Nous sommes également préoccupés par la violence terroriste et l'incitation à l'emploi de la force. Enfin, nous estimons que la réconciliation entre Palestiniens est essentielle à la réactivation du processus de paix.

Notre attachement – l'attachement de l'Espagne – à la paix en Palestine n'a pas de date de péremption. Il a commencé en 1991 avec la Conférence de Madrid, et nous n'avons pas relâché nos efforts depuis. Le dernier exemple en date est le sommet des chefs religieux du Moyen-Orient, qui s'est tenu à Alicante les 15 et 16 novembre. Je me réjouis de la réussite de cet événement, durant lequel a été adopté un communiqué qui constitue une avancée importante en matière de promotion de la tolérance et du respect mutuel. Lorsque nous aurons quitté le Conseil de sécurité, nous continuerons d'adopter des initiatives de ce type.

Durant ces deux années, nous n'avons à aucun moment perdu l'espoir que le processus de paix puisse être débloqué et nous ne nous sommes pas résignés à ce que le Conseil de sécurité ne parvienne pas à jouer un rôle à cet égard. Même si la paix, comme l'ont souligné plusieurs orateurs, ne peut être le fruit que de négociations bilatérales directes, l'accompagnement de la communauté internationale peut s'avérer un facteur clef. C'est pourquoi nous appuyons les diverses initiatives en cours. Plus particulièrement, nous appuyons l'initiative française et les activités du Quatuor. Nous réaffirmons également l'importance de l'Initiative de paix arabe. Toute mobilisation du Conseil de sécurité doit tenir compte de ce contexte.

Au même titre que les autres délégations, nous notons que toutes les initiatives du Conseil de sécurité sont fondées sur sa volonté de préserver les deux États et que de l'avis général, les colonies sont une des principales menaces. Pour conclure, je suis certain que le Conseil de sécurité est capable d'agir concrètement avant que l'Espagne ne s'en retire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 11 h 55.